



Abristol'info N°1

Magazine semestriel d'information de la municipalité d'Abriès-Ristolas – Janvier 2021

UNE ANNÉE 2021 PLEINE DE PROMESSES

Autant se l'avouer, peu d'entre nous prendrons le temps de regarder dans le rétroviseur pour jeter un coup d'œil en arrière et regretter l'année 2020 ! Depuis le mois de mars en effet, certains de nos amis ou de nos proches ont été touchés par la Covid-19 et nous avons connu deux périodes de confinement, des saisons touristiques amputées de plusieurs semaines et, pour finir, en ce moment même, un début d'hiver des plus compliqués...

L'ensemble du conseil municipal a fait face à cette situation inédite en essayant de maintenir le cap pour partager avec vous les prises de décisions malgré les contraintes sanitaires. C'est dans cet esprit qu'a été lancée la consultation pour déterminer le nom des habitants de la commune nouvelle d'Abriès-Ristolas. Vous avez donc choisi Abristolin et Abristoline, d'où le nom de ce journal semestriel !

Notre ambition de construire l'avenir avec vous n'est pas remise en cause par la crise sanitaire. Pour dire les choses clairement, nous sommes convaincus que l'année 2021 incarnera un renouveau pour notre vallée avec des projets innovants, porteurs d'avenir, qu'il nous faudra construire ensemble. Dès que les conditions le permettront, nous organiserons d'ailleurs des réunions publiques pour détailler les actions qui accompagnent ces grands axes de développement.

Nous sommes confiants dans notre capacité commune à dynamiser notre territoire et nous abordons cette nouvelle année avec une motivation intacte. Nous vous souhaitons donc une belle et heureuse année 2021, pleine d'espoirs et de promesses !

Nicolas Crunchant
Maire d'Abriès-Ristolas



DÉJÀ SIX MOIS, SEULEMENT SIX MOIS...

Comme à chaque changement d'équipe municipale, ce début de mandat a apporté son lot de découvertes et d'urgences. Les élections retardées pour cause de Covid ont engendré, plus que jamais, une mise en place des instances intercommunales à marche forcée. Et dans le même temps, diverses échéances impérieuses ont mobilisé les élus sur des dossiers communaux, comme les appels d'offres pour la délégation de service public de La Grolle et pour le nouveau marché de déneigement, ou la négociation avec les fournisseurs d'électricité en vue de la fin des tarifs réglementés au 31 décembre 2020.

Le succès touristique que notre vallée a connu cet été (nombreux bivouacs dans la montagne, implantation parfois sauvage de camping-cars, quelques faits de petite délinquance dans le bourg d'Abriès) a nécessité une vigilance accrue afin d'accueillir dans les meilleures conditions le flux des vacanciers. La fréquentation exceptionnelle sur l'aire de camping de Valpréveyre a donné lieu à une première consultation publique afin de définir l'avenir de ce site.

Parallèlement, le suivi des dossiers en cours a été assuré, avec la réception de la cabane héliportable, le lancement du chantier de la cabane pastorale des Casses, les travaux du réseau d'assainissement au Roux, le lancement d'une DUP pour les zones de captage de Ristolas, l'organisation de la campagne de stérilisation des chats avec l'aide des habitants ou l'amélioration des sentiers de randonnée en lien avec la Comcom...

Cette période foisonnante, sorte de baptême du feu pour notre équipe d'élus majoritairement nouveaux, a conforté l'enthousiasme du groupe dans lequel chacun, sans exception, a pris sa part. Une répartition des tâches permet en effet de faire progresser les projets municipaux. Ainsi, la mise en vente des gîtes Hannibal et de la cabane des douanes de Mamezel sera organisée à la fin du 1^{er} trimestre 2021. Un travail de fond est mené sur l'aménagement du bike parc et la préparation d'itinéraires de ski-touring. Un premier recensement des personnes intéressées par les jardins partagés a été effectué. Des contacts ont été pris avec les municipalités de Tremblay-en-France et de L'Île Saint-Denis pour envisager le devenir des centres de vacances Youri Gagarine et Le Bric Bouchet. L'Association des Jeunes Diabétiques (AJD), propriétaire du centre de Val Pré Vert, nous a fait part de son souhait de vendre ce bien immobilier, et un accord a déjà été trouvé avec la Comcom concernant le « kiosque » qui devient le point de départ du domaine de ski de fond.

L'établissement du budget 2021 sera le moment des arbitrages parmi tous les projets à venir. Nous ne manquerons pas de vous les présenter dans nos prochains bulletins municipaux !



SARL LE CHANCROY

Après onze années passées à la tête du restaurant d'altitude de La Grolle, au cœur du domaine de ski d'Abriès, Pierre Farouze a mis un terme à la convention qui le liait à la commune. Un nouvel appel à candidature a été lancé durant la saison estivale pour reprendre la gestion de cet établissement en délégation de service public. Au terme de la

procédure légale, un seul candidat a déposé un dossier qui satisfaisait à l'ensemble des exigences du cahier des charges. À partir de cet hiver donc et pour une durée de 5 ans, la délégation de service public a été accordée à la SARL LE CHANCROY représentée par son gérant et associé unique Cédric Aufort. Nous lui souhaitons une belle réussite aux commandes de ce restaurant d'altitude auquel les habitants sont si attachés.

DOSSIER – L'ORGANISATION DU DÉNEIGEMENT DANS NOTRE COMMUNE

Le déneigement des villages et des hameaux constitue l'une des priorités de notre municipalité. Grâce au nouvel engin acheté lors de la mandature précédente, l'équipe technique de la commune est en mesure de déneiger efficacement les voies publiques. Mais un seul engin ne saurait suffire pour faire face à un éventuel retour d'Est ou à des chutes de neige récurrentes, d'autant moins que le temps d'intervention ne serait pas compatible avec les exigences de ceux qui ont besoin de se déplacer, notamment pour leur travail. C'est la raison pour laquelle la commune a lancé un appel à candidature pour un marché de prestation de service pour le déneigement. Seules les entreprises Bucci et Monnet Christophe, sous forme de groupement solidaire, ont répondu favorablement à cet appel d'offres.

La durée de la convention qui lie depuis le 16 novembre 2020 ces entreprises et la commune couvre les périodes allant de novembre à fin mars pour une durée maximale de 5 ans. Ce marché public est en effet un marché à bons de commande d'un montant maximal de 214000 € HT et, dès lors que cette somme aura été facturée par les entreprises, le marché deviendra caduc et un nouvel appel d'offres devra être lancé.

Concrètement, les entreprises soutenues par l'engin de déneigement municipal sont tenues de tout mettre en œuvre pour permettre l'ouverture des rues à la circulation à partir de 7h30, à Abriès et au Roux. Les parkings ne seront déneigés que dans un second temps.



La commune seule, sauf cas exceptionnel, doit déneiger pour sa part les hameaux de l'Échalp et la Monta et le village de Ristolas, en essayant de respecter les mêmes consignes.

Les entreprises mettent deux engins à disposition du déneigement communal et, en cas de grandes quantités de neige à évacuer, peuvent également faire intervenir des camions.

Tous ces services représentent un coût non négligeable. Des sommes forfaitaires de mise à disposition des engins sont facturées chaque année, que la neige soit abondante ou non. Quant au tarif horaire de déneigement, il varie de 110 à 140,00 € HT selon le type d'engin.

Année après année, le temps de travail des conducteurs ne cesse de s'accroître car l'évacuation de la neige s'avère de plus en plus compliquée. La raison en est simple : la multiplication des barrières autour des propriétés privées empêche les engins de repousser la neige sur les pelouses ou les abords des habitations, quand ce n'est pas les propriétaires eux-mêmes qui expriment vivement leur désaccord. Or, la législation autorise le stockage de la neige sur des terrains privés dès lors que celle-ci n'empêche pas l'accès à un bâtiment. Et il est primordial pour que les coûts de déneigement n'explorent pas dans les années à venir que chacun comprenne la nécessité de laisser accessibles des zones de stockage, dans son jardin, au fond d'une cour, dans un talus... Cette problématique est particulièrement aiguë au Roux, à la Garcine et au cœur d'Abriès.

RAPPEL DES RÈGLES DE BASE POUR UN DÉNEIGEMENT EFFICACE

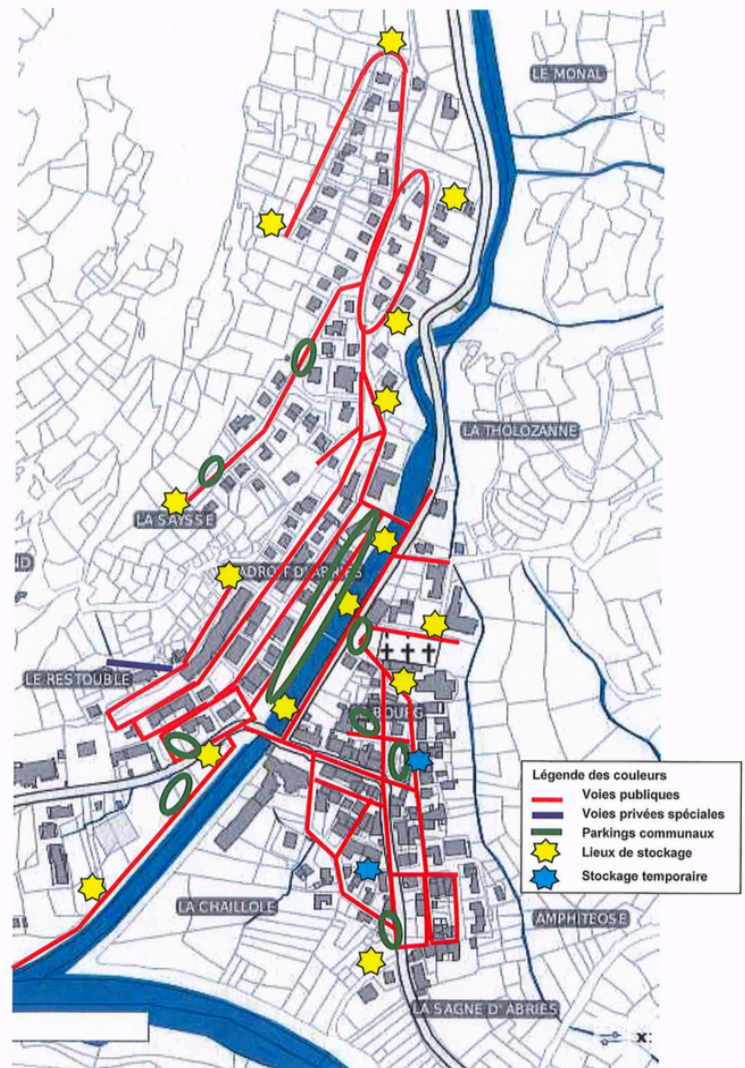
- Chaque habitant est tenu de déneiger le trottoir situé devant sa résidence ou son commerce ; la solidarité doit s'exprimer pleinement et pousser ceux qui le peuvent à venir en aide aux personnes âgées ou en situation de handicap.

- Avant le passage des engins de déneigement, vous pouvez pousser la neige des trottoirs ou des parties privées au milieu de la chaussée ; une fois que la rue est déneigée, cette pratique est interdite ! Les engins ne peuvent pas circuler en boucle dans un même quartier et ne repasseront pas une fois qu'ils auront déneigé la chaussée.

- Pour faciliter le déneigement des parkings, si la neige est annoncée, nous vous invitons à garer vos véhicules sur un même côté du parking et laisser l'autre partie vide. Une fois celle-ci déneigée, il sera alors possible de garer vos voitures de ce côté et les employés municipaux pourront aisément s'occuper de l'autre partie... Les véhicules qui demeurent en stationnement durant des semaines constituent donc un réel problème pour mener un déneigement efficace. Nous vous rappelons d'ailleurs que la durée légale maximale de stationnement à la même place est fixée à 7 jours.

- En cas de fortes chutes de neige, nous vous invitons à prendre votre mal en patience et de vous rappeler que nous vivons dans un pays de montagne avec ses contraintes spécifiques ! Avec près de 50 Km de voirie communale à déneiger, dans une telle situation, les engins de déneigement ne sauraient en effet être en mesure de rendre praticable l'ensemble des chaussées... en tout cas, pas de façon simultanée ! Les engins ouvrent donc d'abord les chaussées et l'accès aux parkings puis, dans un second temps seulement, élargissent les voies, déneigent les parkings et évacuent enfin la neige.

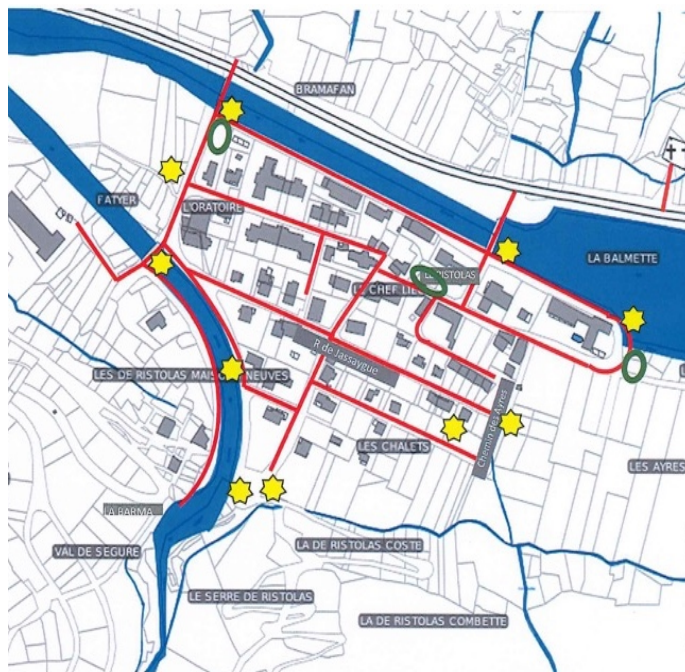
PLAN DE DÉNEIGEMENT D'ABRIES



PLAN DE DÉNEIGEMENT DE LA GARCINE



PLAN DE DÉNEIGEMENT DE RISTOLAS



PLAN DE DÉNEIGEMENT DU ROUX



UN NOUVEAU BLASON POUR ABRIÈS-RISTOLAS

Symbolisant l'union de nos deux communes, le nouveau logo d'Abriès-Ristolas réunit les deux anciens blasons. Séparés par une ligne diagonale aux couleurs de l'Escarton du Queyras, le bouc d'Abriès et l'ours de Ristolas ont été conservés. Seule la fleur de lys de couleur bleue figurant sur le blason de l'ancienne commune d'Abriès n'a pas été reprise.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2020, après en avoir délibéré, a en effet décidé, à la majorité des membres participants, de ne plus faire figurer l'emblème de la monarchie sur le nouveau blason.

À partir de 1685, suite à la révocation de l'Édit de Nantes promulgué par Henri IV en 1598, de nombreux Queyrassins protestants, refusant d'abjurer, ont fui le territoire pour se réfugier en Italie dans un premier temps, avant de s'installer en Allemagne. C'est ainsi que l'on retrouve de nombreux patronymes d'Abriès-Ristolas, inscrits sur les tombes mais aussi sur les portes d'habitants des localités de Würmberg (ville jumelée avec le Queyras et proche de Stuttgart), de Willemsdorf (à proximité de Nüremberg) et de Carlsdorf (au sud de Hanovre).

Outre le fait d'exprimer son attachement à la République et à la laïcité, l'assemblée municipale a pris cette décision pour honorer la mémoire des Queyrassins victimes de la tyrannie du régime instauré par le monarque « absolu » que fut Louis XIV.

LE TÉLÉSKI DE LA BRUNE

Depuis le temps que l'on en entend parler, le projet de remontée mécanique de LA BRUNE n'a jamais été en si bonne voie ! Tout le travail entrepris, surtout lors du mandat précédent, a fini par porter ses fruits. En effet, les études d'impacts hivernales et estivales sont en cours de réalisation, les budgets ont été votés et le maître d'œuvre a été désigné. Il reste maintenant à déterminer l'implantation précise du téléski et la construction devrait suivre...

Ce téléski qui se situera dans l'espace actuel d'exploitation des remontées mécaniques, aura un impact environnemental limité et représentera un gain écologique réel car il aura pour mission principale de remplacer les navettes polluantes et parfois dangereuses qui ramènent les skieurs du pied du Roux vers le bas de la station. Pour rappel, l'espace dédié au ski alpin ne représente que 8 km² soit environ 5% de la surface totale de la commune. Il rassemble cependant la majorité de l'activité touristique hivernale, ce qui a pour effet de limiter considérablement la présence humaine sur d'autres zones plus sensibles.

Il est vrai qu'un télésiège aurait certainement réglé quelques éventuels problèmes d'enneigement sur le bas par exemple, mais le surcoût de ce type d'appareil aussi bien en installation qu'en exploitation (environ le double) n'aurait pas permis au projet d'aboutir. Le projet actuel s'élève à 2,2 millions d'euros HT.

La commune le finance à hauteur de 10%, le reste est réparti entre la Région 24%, le département 3% et le syndicat mixte 63%.

Nous pouvons également nous demander, au vu de la situation actuelle, si ce type d'investissement est toujours d'actualité. Dans le même temps, nous nous rendons compte aujourd'hui des difficultés que nous avons à organiser des activités autres que le ski alpin. Par exemple, l'organisation des secours en l'absence des remontées mécaniques est un véritable obstacle qui met en péril toutes les autres initiatives.

Le ski alpin reste donc essentiel à la vie économique de notre vallée même si la diversification touristique s'accroît, notamment à travers la pratique du ski de randonnée ou de la raquette. Nous espérons donc que le téléski de la Brune apportera une belle plus-value à notre vallée !



LES CORVÉES DES CONSEILLERS

Le confinement et ses règles strictes nous ont empêché d'organiser les journées de travail participatives que nous avons programmées. Pendant cette période, en groupes réduits afin de respecter les consignes sanitaires, l'équipe des conseillers municipaux, soutenue parfois par quelques bénévoles, a donc mené plusieurs opérations de nettoyage aux abords du village ou à proximité des cabanes pastorales. L'ancienne cabane pour les chevaux, en face de la Garcine, a, par exemple pu être démontée, ainsi que le vieil abri en tôle, à demi-soufflé par une avalanche il y a près de trente ans, à côté de la bergerie de Peyroun, au-dessus de l'Échalp.

LE PARC DU QUEYRAS EST BIEN REPRÉSENTÉ DANS NOTRE COMMUNE !

Pour beaucoup d'habitants, le Parc Naturel Régional du Queyras apparaît comme un organisme lointain aux missions un peu floues... Pourtant, dans notre commune au moins, Parc Naturel rime avec proximité ! Quatre agents permanents et deux saisonniers de cette structure résident en effet dans nos villages et hameaux : Cécile Descampiaux occupe le poste d'assistante de direction, Nicolas Tenoux est garde technicien assermenté de la Réserve Naturelle de Ristolas-Mont Viso et Fabrice Wursteisen assure une mission de médiation environnementale, notamment en apportant un soutien technique au pastoralisme, tâche pour laquelle Fanny Hecq lui vient en aide durant la saison estivale. Serge Faraut, quant à lui, partage son temps de travail entre les services techniques du Parc et la Réserve Naturelle.

Enfin, Florence Contat est employée depuis plusieurs étés pour assurer une mission de maraudage, de médiation et de conseil auprès des randonneurs qui fréquentent notre territoire. Six personnes passionnées par leurs missions qui habitent notre commune sur la vingtaine de salariés que compte le Parc, six personnes qui travaillent au plus près du terrain et en lien avec un grand nombre d'acteurs du territoire, voilà qui prouve que, finalement, le Parc du Queyras n'est pas si distant que ça !



UN SPECTACLE POUR L'ÉCOLE

Le jeudi 17 décembre, pour leur plus grand plaisir, les enfants de l'école d'Abriès ont pu assister à un spectacle de magie interactif présenté par Yvon Bettex. À cette occasion le père Noël est venu leur rendre visite et un goûter leur a été offert, le tout dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

LES COLIS DE NOEL POUR NOUS AÎNÉS SONT ARRIVÉS !

Les élus et les membres du C.C.A.S ont apporté à chacun de nos aînés leur présent de Noël offert par la municipalité ; ce fut un moment agréable et chaleureux bien qu'écourté à cause de la situation sanitaire.

Nous en profitons pour adresser un petit clin d'œil à notre doyen : Joseph (dit Dédé) Barthélémy. Rappelons qu'il a été durant 18 ans 1er adjoint à la commune d'Abriès à partir de 1971.



UN COUP DE CHAPEAU À TOUTE L'ÉQUIPE D'ANIM'ABRIÈS-RISTOLAS

Une fois encore, Colette Marion et son équipe ont décoré la commune pour l'hiver ! Les vacanciers comme les habitants d'ailleurs ont été impressionnés par le travail réalisé pour rendre les villages attractifs. Une fois encore, nous remercions tous ces bénévoles pour leur investissement pour la commune !

CARNET GRIS

Depuis le début de l'été, nous avons eu le regret de voir partir trois habitants de la commune : M. Alain Carre, né en 1943, Mme Di Marco Rosa, née en 1922, et Mme Barthélémy Paulette, née en 1928. Nous renouvelons toutes nos condoléances à leurs familles.

EN BREF

Malgré l'investissement du nouveau comité d'organisation dirigé par Chrystelle Cerutti, la 40^{ème} Traversée du Queyras ne pourra pas avoir lieu cet hiver en raison des mesures sanitaires en vigueur. Nous vous donnons donc rendez-vous en janvier 2022 pour une course exceptionnelle !

La traditionnelle galette des rois ne pourra pas être organisée cette année, en raison là aussi de la crise sanitaire... Partie remise donc pour janvier 2022 !

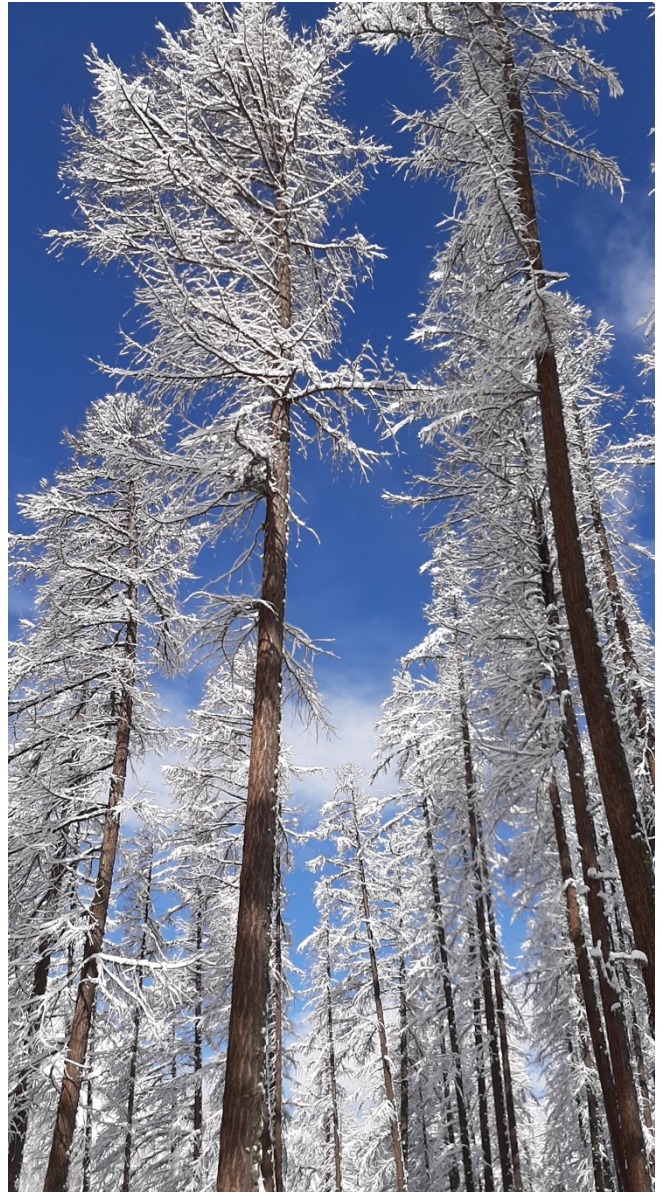
LA BIBLIOTHÈQUE

Pendant le confinement, les Abristolins ont pu continuer d'emprunter livres et CD grâce à une organisation bien huilée. Merci à Nicole et à son équipe de bénévoles ! Et samedi 12 décembre, l'atelier Manga a pu avoir lieu avec Andy Carène. Les enfants qui y ont participé sont repartis avec une grande envie de dessiner !

Lors des vacances scolaires de février, la bibliothèque sera ouverte du lundi au vendredi de 16h30 à 19h00. Puis, toute l'année, les lundis, mercredis et vendredis aux mêmes horaires et jusqu'à 20h00 le premier lundi du mois.

CARNET ROSE

Cet automne, trois nouveaux Abristolins ont vu le jour, dans un laps de temps de 10 jours seulement ! La petite Joy Affetouche a ouvert le bal des naissances le 18 septembre, suivie par Samuël Pelan le 25 et enfin Garance Burstert le 28. Bienvenue à tous les trois et félicitations aux heureux parents !



RAPPEL DES HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie d'Abriès est ouverte au public tout au long de l'année le matin, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00. La Mairie-annexe de Ristolas est accessible le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h.